

Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu

Kibungu, le 16 novembre 1956.-

OBJET:

Réquisition d'information  
N° 4958/R.M.P.8526/T.  
contre: COUSIN Victor.

N° 3055 /Just./L.D.-



P.V. 29/149

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'exécution de votre Réquisition d'Information n° 4958/R.M.P. 8526/T. contre Monsieur Cousin Victor.

L'Officier de Police Judiciaire  
DE ZUTTER L.,

Réf. N° 4958/R.M.P.  
8526/T.-

PRO JUSTITIA.-

L'an mil neuf cent cinquante six le vingt huitième jour du mois d'octobre devant Nous DE ZUTTER Luc Officier de Police Judiciaire à compétence générale en territoire de Kibungu nous trouvant à Kabindi s/chie Kagashi chefferie Gihunya territoire de Kibungu comparait le sieur Cousin Victor Elise Henry Maurice fils de Victor + et de Jeoner Marie + qui répond comme et se défend comme suit.

Q. Le 16 juillet 1955 vous avez émis le chèque n° 227651 d'un import de 500 frs au porteur?

R. C'est exact. J'ai créé un chèque de 500 frs pour payer une paire de soulier. Immédiatement après j'ai reçu un rappel du Service de l'impôt pour payer mes contributions. A cet effet j'ai créé le chèque voulu 2.750 frs sur la Banque et le même jour sur mon compte postal un transfert de mille fra à la banque. Vu les difficultés de réception courrier postale ici à Kabindi ce n'est que ~~plus tard~~ par la suite que mon virement postal m'est revenu non provisionné. C'est ainsi que j'ai eu connaissance que la poste de Kigali avait égaré au virement de Belgique de 5.000 frs? ce qui fut l'objet d'une enquête en ce temps par la poste et par la banque et n'ai ~~pas~~ touché que cet argent ~~modifié~~ qu'en février 56 (hors de versement voie aérienne eb Belgique le 1er juin 55). Comme pièces justificatives je vous remets une partie, le reste ayant été confié à la personne qui m'avait versé cet argent pour lui permettre de demander l'intervention de la banque de la société générale de Belgique. A la preuve de ce que j'avance sur le mauvais fonctionnement de compte postal à Kigali qui m'a créé en 1956 le même cas, je vous transmets une lettre d'excuse du service administratif de la poste.

N.B. Si le chèque en question sera présenté à la banque à ce jour je vous assure qu'il y a de la provision.

sé/ Le comparant.,

Note O.P.J.: Les pièces que Mr Cousin a chez lui, je les ai vérifiées et ai constaté que ces dires sont exacts.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère  
L'Officier de Police Judiciaire  
DE ZUTTER. L.,

~~Compte rendu~~ Résumé de l'enquête

Résultat de l'enquête au sujet de vol  
de poissons dans les filets de M<sup>r</sup> Imant

- P.V. 17 1/ Les nommés Sorososi (capita) Sebehirhi et Kanyarugano ont saisi la <sup>abandonnée</sup> pirogue de Ruso-  
maga Rara, avec 250 (Sor.) ou 60 (Kany.) poissons
- 2/ Aucun témoin qui a vu le vol. Sans doute Rus. a volé des poissons dans les filets de M<sup>r</sup> Imant parce <sup>ce</sup> ~~qu'il~~ n'est <sup>un</sup> pêcheur de profession, il a abandonné <sup>sa</sup> ~~une~~ barque sans raison, s'il n'avait pas volé et autrement c'est impossible, sans filet de pêche une telle quantité
- 3/ La barque de M<sup>r</sup> Imant fut saisie une semaine plus tard, abandonnée aussi à côté d'un filet de M<sup>r</sup> Imant.

---

Transmis à M<sup>r</sup> Tochi  
le 26/10/56

# Comparaît

- 1/ NTUYENHBO - fils de Rusanagahara
- 2/ SINABWITEYE - qui a pris le pour  
affirmer qu'on a obtenu une lettre de son  
père
- 3/ MINANI - idem
- 4/ MISAGO - dévotion d'un filet
- 5/ FILILISI - plainte contre trav. de 14<sup>e</sup>  
Emond qui ont coupé 3 filets
- 6/ SEBUKWKWI - capitaine de 14<sup>e</sup> Emond  
donne des témoins
- 7/ GASANGWA - a vu les pirogues saisies
- x 8/ SOROZOFIA (capitaine) a saisi la pirogue de  
Rusanagahara  
- 250 - poissons  
n'a pas vu le manoeuvre de vol
- x 9/ SEBUSHISHI - a saisi la pirogue de Rus.
- 10/ RUSANAGAKARA - nie qu'il a volé du poisson
- 11/ BILINKUNZIRA - selon la déclaration de Rus. il  
a assisté à la saisie
- 12/ MATABARO - a appris après qu'on a  
saisi la pirogue
- x 13/ KANYARUGANO - 60 - poissons; a saisi  
la pirogue de Rus. et de  
Mwanga Kule + filet

L'an mil neuf cent cinquante six, le 12<sup>e</sup> jour de  
mois de septembre, devant nous, soussigné DE ZUTTER,  
Lieut. R. H. Officier de Police Judiciaire, ci comparu a  
épave à Kibungu, y résidant, nous trouvant à  
Kibore, nous cheff. Kibabuze, cheff. Gihumia, territ. de Kibungu  
Comparaît le nommé Ntuyenabo, fils de Rusanaga Nara  
(a.v.) et de Ntibavikure (+) originaire de la colline  
Sangara, et cheff. <sup>Rubago</sup> Sangara, cheff. Gihumia, territ. de  
Kibungu, y résidant, qui répond comme suit à nos questions :

Q. Pourquoi ton père n'a pas répondu à la convocation du  
12/9/56 ?

R. Mon père est malade !

Q. Savez-vous l'affaire la palabre de ton père ?

R. Non, je sais seulement que la pirogue de mon  
père est disparue.

Le comparant

Comparaît ensuite le nommé <sup>Sinaburiteye</sup> Myandagore, colline  
Rukoma, et cheff. Rukoma qui se présente pour affir-  
mer qu'on a obtenu la hutte de son père

Q. Qui est ton père ?

R. O. la maison, il est malade ! Le comparant

Comparaît ensuite le nommé MINANI  
fils de Kalimba (+) et de Kambioli (+), originaire  
de la colline Rukoma, et cheff. Rukoma, cheff. Gihumia  
territ. de Kibungu, y résidant, qui se présente pour déposer  
plainte que M. Enoul a incendié sa hutte

Le comparant

- Comparaît ensuite le nommé MISAGO, fils de Ntashava (+) et de Kibanguka (+) orig. de la colline Mbuye, r/ cheff. MBuye, résidant à Rukoma, r/ cheff. Rukoma, cheff. Gikunisi qui se présente pour affirmer la détérioration de son ot'un filet
- Q. Ye voit que ton capitula est contenu ot'une karole en nylon, ot'où vient-elle ?
- R. Ye l'ai ramené che H<sup>r</sup> Emoué
- Q. Ton filet déchiré était signative <sup>(évidente)</sup> pendant la nuit ?
- R. Oui, par des morceaux de papyrus
- Q. Quel preuve <sup>avez-vous</sup> ~~antist~~ <sup>votre</sup> que son filet est déchiré par le rosteau de H<sup>r</sup> Emoué.
- R. Ye l'ai vu
- Q. Avez-vous des témoins
- R. Oui, je cite le nommé NKUNDIMANA qui est à ce moment à l'Ugenda

Le comparant

Comparaît ensuite le nommé FILIGISI  
KATONIA  
fils de Mrunagabago (+) et de Nyampunohu (+) originaire de la colline Mugwato, r/ cheff. Rubago cheff. Gikunisi, y résidant, qui se présente pour se plaindre <sup>des travailleurs</sup> contre H<sup>r</sup> Emoué qui ont coupé ses trois filets

Q. Vous avez des témoins ?

R. Non

Le comparant

Note O.P.J.

Les hommes BILURI et MVUYEKULE n'ont  
pas répondu à la convocation

Il paraît que le présent P.V. est signé  
O.P.J.  
de la part de

Comparaît ensuite le nommé SEBUKWIKI  
fils de Rusprama (c.v.) et de Nyirama-tume (+)  
originaire de la colline Gati, 1<sup>er</sup> chef Gati, chef.  
Bag. - Sud territoire de Kibungu, y résidant  
avec plusieurs des abanyigira <sup>propriétaires</sup> capitaux  
pêcheurs M<sup>r</sup> de San, qui serment prêtés répond  
comme suit à nos questions :

Q. Les Savy - vous que 'on a saisi<sup>(2)</sup> les pirogues de  
Bisanagahara de Mwuyekule ?

R. Oui

Q. Comment ?

R. Un mois de décembre l'année passée je me trouvais  
à Kibinsti, fondeur fonction de capitaine <sup>dans la concession</sup> M<sup>r</sup> Smon  
Tendant une certaine nuit j'ai entendu des cris  
d'alarme. Mais - même je n'ai pas répondu  
à l'appel d'alarme, mais les types qui y sont  
allés m'ont raconté que le nommé Bisan-  
gahara et Mwuyekule ont volé du poisson dans  
les filets de M<sup>r</sup> Smon.

Q. Connaissez-vous les <sup>nommes de ceux</sup> types qui y ont assisté ?

R. Oui je peux citer quelques-uns mais je ne suis plus sûr  
Kajuga (Matanga Kagashi) Burarharira (idem)  
Gajelu (idem) Hitimane (idem) Nolaungira (idem)  
Kagubali (idem) Seburkerhi (Gati)

Q. Connaissez-vous les <sup>delt. Smon</sup> capitaines qui ont saisi les  
pirogues ?

R. Oui, le nommé Sorozya (Karamba) et Sagihobe  
(Uganda).

Q. Avez-vous d'autres choses à déclarer ?

R. Non

Le comparant

Comparaît ensuite le nommé Lasanguwa, feli de Ndikwami (e.v.) et de Ngira bashumba (e.v.) orig. de Gati cheff. Bag. - Sud, territoire de Kibungu, y résidant, race mixte des abasungu qui viennent prêter nous fait réponse comme suit à nos questions.

Q. Vous avez assisté à la saisie de pirogues de Bisanagaka et de Mwangikule ?

R. Oui

Q. Qui était le capitaine qui vous a accompagné ?

R. Sorofoya et Sogikole.

Q. Racontez-moi un peu le déroulement de l'affaire

R. Une certaine nuit de l'année passée au mois de novembre, je fus réveillé par un cri d'alarme.

J'ai répondu à l'appel, nous nous sommes rendus au lac Mugera où on avait signalé qu'on a volé les poissons de M<sup>r</sup> Imant.

Arrivé sur place nous y avons trouvé en effet deux pirogues remplies de moitié de poissons. Le capitaine a demandé à un type <sup>à qui ils appartenait</sup> ~~les pirogues~~ <sup>propriétaires</sup>. Celui-ci a déclaré que les pirogues appartiennent à Bisanagaka et Mwangikule. On a ~~pris~~ <sup>ainsi</sup> les ~~mêmes~~ <sup>deux</sup> pirogues <sup>et les amenées à</sup> ~~jusqu'à~~ <sup>à</sup> un endroit où M<sup>r</sup> Imant Escalait ses propres pirogues. - Voir après je ne sais plus ce qui s'est passé avec les pirogues et poissons.

Le comparant

II  
Comparaît ensuite le nomme Sorozofes  
fils de Mutabaroka (+) et Niyamiza (c.v.)  
orig. de la colline Kagashi Bukwin  
cheff. Migenyo, résident à Kagashi  
cheff. Lihemba qui répond comme suit  
à nos questions

Q. C'est bien vous comme capitaine de M<sup>re</sup>  
Emont qui a saisi la pirogue de  
Rusomayakara et Mwye kyle

R. Oui, mais seulement, Rusomayakara  
la pirogue de

Q. Dans quelles circonstances?

R. Vers 8 heures du soir, un jour de mois  
de décembre l'année passée, on avait  
eu recours <sup>parce que Rusomayakara volait des poissons</sup> ; je m'y suis <sup>de M<sup>re</sup> Emont</sup> et j'ai trouvé la pirogue, abandonnée, de  
Rusomayakara, avec ~~250~~ 250 poissons

Q. Sur quoi basez-vous que les porteurs Ruso-  
mayakara avait volé des poissons de M<sup>re</sup> Emont

R. En attendant des cris, Rusomayakara est  
s'enfui ; les travailleurs de M<sup>re</sup> Emont  
savent bien que Rusomayakara a volé

Q. - <sup>Touvez-vous citer des noms de ceux qui ont vu le vol?</sup>  
R. - Non, je ne les connais pas particulièrement  
Q. - Avez-vous vu le voleur s'enfuir?

R. Non

Q. Qu'est-ce que vous avez fait <sup>avec</sup> la pirogue

R. La pirogue est restée au plage

Q. Qu'est-ce que vous avez fait avec les  
~~poisson~~ poissons?

R. Je les ai partagés aux travailleurs.

Q. Qui a saisi la perche du Hroge kule?

R. Je ne sais pas!

Le compère

Donosofiza

(1) N°

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Comparait ensuite le nommé Sebusishi, fils de Wiyogita (+) et de abirabagisha (e.v.) orig. de Gati, cheff. Bug. Sud, territoire de Kibongo, y résidant, race mihutu des abazigaba, prof. pêcheur, qui serment prêté, répond comme suit à nos questions.

Q. Vous avez travaillé l'année passée dans la pêche de M<sup>r</sup> Zmand?

R. Oui

Q. Savez-vous qu'on a saisi deux pirogues?

R. Oui

Q. Comment?

R. Dans cette <sup>la</sup> question moi-même je passais la nuit dans le camp de M<sup>r</sup> Zmand. En entendant des cris, nous y suis allé au secours avec accompagné de capitaine Sorozofia et Sakihobe et d'autres travailleurs. Avec la barque à moteur nous avons traversé le lac; arrivé à l'endroit où se trouvaient les hommes qui ont crié aux secours, ces hommes nous ont montré une barque, à côté du papyrus, abandonnée et on nous a déclaré que c'est la barque de Biranagabara qui avait volé du poisson de M<sup>r</sup> Zmand. On a pris la barque et entraînée jusqu'à la côte de notre campement. Nous avons déchargé le poisson qui se trouvaient dans la barque. Le lendemain

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

17.5 Smail est arrivé et protégé le poisson  
entre ses travailleurs

Q. Vous même, vous êtes <sup>convaincu</sup> ~~sur~~ que la pirogue  
saisie appartenait à Bisanagahara?

R. Non, je ne me connais pas même Bisanagahara  
ou que j'y travaillais seulement 15 jours.

Q. Connaissez-vous un type qui a vu le vol  
et qui a vu le secours?

R. Non parce que ceux qui ont été appelés étaient  
des pêcheurs individuels.

Q. Vous n'étiez pas seul au moment où la saisie,  
~~donc~~ m'indiquez quelques indigènes qui y  
ont assisté?

R. Oui, je ~~ne~~ connais ~~pas~~ Mungarupangu (Uganda)  
Rusigama (Uganda) et d'autres que je ne  
connais pas par mon vu que ce sont des  
gens de cheff. Gihunia

Q. Pouvez-vous dire si la pirogue <sup>de Munguhule</sup> a été saisie  
quand et pourquoi?

R. Non je n'en sais rien

Le commandant

Recomparaît ensuite le nommé Kusanaga Koro  
pré-qualifié qui répond comme suit  
à nos questions.

Q. Votre barque ~~est~~<sup>fut</sup> saisie par M<sup>r</sup>. Smond?

R. Oui.

Q. Donc vous êtes pêcheur?

R. Non, jamais, je cultive des abeilles.

Q. Alors qu'est-ce que vous faisiez pendant  
cette nuit-là?

R. Je profite de l'obscurité pour aller visiter  
les ruches.

Q. Pourtant on a trouvé du poisson dans votre  
barque?

R. Ce n'est pas vrai ou non.

Q. Alors pourquoi votre barque est-elle  
saisie?

R. M<sup>r</sup>. Smond m'avait interdit de traverser  
le lac, je n'étais pas d'accord ou que

j'ai des ruches au delta.

Q. Vous êtes sur place, au moment de la saisie,  
Qui, j'ai quand même, des témoins  
~~avez-vous des témoins que vous êtes  
présent au moment de la saisie?~~

Q. Citez?

R. Le nommé Biti Kunzira (s.cheff. Rubago)

Q. ~~Les~~ Vous ne pouvez pas citer des témoins  
entre les travailleurs qui ont saisi votre  
pirogue.

R. Non, seulement deux indigènes ont saisi  
la pirogue, et je ne les connais pas.

## Le comparant

Comparaît ensuite le nommé BILINKUNZIRA  
fils de Munzenze (+) et de Nyampunzi (+)  
orig. de la colline Rubago, s. ch. Rubago et  
s. ch. Gikunga, territ. de Kibungu, y  
résidant, profession éleveur des abeilles, race mutet-  
ni des abakombe qui répond comme suit à nos  
questions.

Q. Connaissiez-vous Rusamagakura ?

R. Oui

Q. Savez-vous qu'on a saisi la pirogue de Rusamagakura  
et comment ?

R. Oui, je le sais. Une certaine nuit du mois de décem-  
bre l'année passée on donnait une alarme. Je me y suis  
rendu sur place et je voyais une barque remplie  
en moitié avec des poissons et les travailleurs de M.  
Imanol qui la saisirent. Je leur en dis pourquoi  
avez-vous pris la barque dans l'absence du  
propriétaire ? On m'a répondu qu'il s'est enfui.

Q. Connaissiez-vous les travailleurs de M.<sup>r</sup> Imanol ?

R. Je connais seulement un : le capit. Perroquin.

Q. Vu que'il y était du poisson dans la barque, Rusamagakura, c'était un pêcheur ?

R. Rusamagakura ~~voté~~ est un éleveur d'abeilles  
et en même temps je sais qu'il pêche

Q. Cette nuit là avez-vous vu la pirogue de Muvyake ?

R. Non, M.<sup>r</sup> ~~Imanol~~ mais les travailleurs de M.<sup>r</sup> Imanol  
m'ont dit qu'il y avait une autre barque qui s'est  
échappée.

Le comparant

IV Comparait ensuite le nommé MATHABARO  
François, fils de Gaseretou Filmond (+) et de  
Dépirabihé Vironique (+) orig. de la colline Bare  
aicheff. Makabuye, cheff. Gihunia, territ. de Kibangu  
rind. à Kibare, aicheff. Makabuye, avec beaucoup  
des abacanga <sup>prof. riches</sup> qui serment prêtés répond comme suit  
à nos questions.

Q. Vous étiez - là quand Rusanga kome a volé des  
poissons dans les filets de M<sup>r</sup> Pymou?

R. Oui.

Q. Avez-vous vu avec vos propres yeux que Rus. était  
en train de voler?

R. Non, parce que après la journée nous étions chez nous et  
au moment où d'alarme j'en ai vu un y venir, j'ai  
revenu parce que j'étais fatigué.

Q. Le lendemain matin vous avez vu la baraque  
soignée avec les poissons?

R. Oui.

Q. Alors si vous n'avez pas vu de vol comment le savez-vous  
que Rus. avait volé dans les filets de M<sup>r</sup> Pymou?

R. Un canotier qui m'a par des filets ne peut pas avoir  
une telle quantité.

Q. Qui est quand a-t-on saisi le pirogue de Mouyabule?

R. ~~Le lendemain matin~~ Une semaine après  
les travailleurs de M<sup>r</sup> Pymou  
ont amené le pirogue de Mouyabule, et j'ai vu  
moi-même dans le pirogue des filets qui appartiennent  
à M<sup>r</sup> Pymou.

Q. Savez-vous qui a crié aux secours?

R. Non.

Q. Connaissez-vous quelques-uns qui ont vu le vol?

R. Non.

Le comparant  
Mathabaro

Il comparait ensuite le nomme KANYARUGAHO  
Taire, fils de Gakara (+)<sup>1</sup> de Hankera (+)<sup>1</sup> orig. de  
Gakara 1/cheff. Kukaabuye, territ. cheff. Gikungu, territ.  
de Kibungu, y résidant, race multitude abacagaba  
prof. pêcheur qui serment prêt<sup>1</sup> répond comme suit à  
nos questions

Q. Vous avez voulu saisir la pirogue de Rus. ?

R. Oui

Q. Comment ?

R. Tenait cette nuit nous avons entendu des cris  
aux secours et nous y sommes rendus sur place ; on  
y a trouvé la barque de Rusakagaba, ~~plus~~ avec  
une vingtaine de poissons, et nous l'avons amené au plage.  
Q. C'était bien la barque de Rus. ?

R. Oui parce que je le connais

Q. Connaissez-vous les gens qui ont crié aux secours ?

R. Non.

Q. Rus. était pêcheur ?

R. Oui et non, c'était un passeur d'eau qui pêchait  
quelque fois.

Q. Comment ~~vous~~ savez-vous que R. avait volé dans les filets  
de M<sup>rs</sup> Inond ?

R. Certamment ce n'est pas possible de ~~trouver~~ trouver une  
telle quantité.

Q. Avez-vous saisi la pirogue de Mouge haki et Gerard ?

R. Ce qui pris une semaine plus tard on a trouvé un  
filet et une ~~barque~~ dans l'eau qui appartenait à M<sup>rs</sup> Inond  
~~Voilà~~ ainsi la barque abandonnée <sup>et volée</sup> par Mouge haki  
Voilà que c'était un filet de M<sup>rs</sup> Inond on a saisi le  
filet et la barque et amené au plage de la pêcherie de  
M<sup>rs</sup> Inond.

Le comparent.

Je jure que le présent procès  
verbal est sincère

L' O. P. L.

DE ZUTTER, L.

Quin